



## ICH

L'objectif est de former des cadres aux fonctions tertiaires de l'immobilier et de la construction par une formation juridique et économique. Il s'agit d'un diplôme d'Etudes Juridiques Immobilières : Diplôme National homologué niveau II (bac+4). Le diplôme de l'ICH permet d'obtenir la carte professionnelle d'agent immobilier et d'administrateur de biens. Les professionnels de l'immobilier et de la construction qui souhaitent compléter ou mettre à jour une formation technique initiale (architectes, ingénieurs et techniciens de la construction, cadres des entreprises de travaux immobiliers, experts immobiliers, personnels des sociétés de construction ou de gestion, agents de l'État et des collectivités locales). Une des conditions suivantes doit être remplie pour s'inscrire à l'ICH: être titulaire du baccalauréat ou justifier de trois années d'expérience professionnelles. Pour être proposé au Diplôme d'études juridiques immobilières il faut avoir suivi et validé 9 cours dans l'une des 3 sections spécialisées proposées : Promotion et Construction, Vente et gestion d'immeubles ou Expertise et Estimation.

14 instituts associés répartis sur tout le territoire français et 1 à l'étranger

2900 élèves inscrits chaque année en formation continue ou préparant le diplôme.

5600 diplômés occupant des postes clés dans tous les secteurs de l'immobilier et du BTP et des services.

Pour en savoir plus : [www.ichplus.com](http://www.ichplus.com)